

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

mazars

Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

E-PANGO

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021

Mazars
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire
et conseil de surveillance
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

E-PANGO

Société anonyme au capital social de 515 627 actions

Siège social : 26 rue Vignon – 75009 Paris

RCS : Paris B 817 840 762

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale de la société E-PANGO,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société E-PANGO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe :

- au paragraphe 5.2.9 « Faits marquants de l'exercice 2021 » qui expose les principaux faits marquants de la période dont notamment l'arrêt de l'activité gaz ;
- au paragraphe 5.2.13 « Evènements postérieurs à la clôture » qui expose l'enchaînement des évènements ayant conduit la société à être suspendue de leur contrat de responsable d'équilibre ; la décision du ministère de la Transition Ecologique de transférer l'ensemble des contrats et marchés principalement à EDF désigné fournisseur de secours par arrêté du ministère de la Transition Ecologique, ainsi que la décision du conseil d'administration du 28 avril 2022 de la société concernant la modification de la stratégie de la société vers le segment Smart BtoB suite à l'arrêt de ses activités de fourniture électrique.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-0. et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

[Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires](#)

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration le 14 juin 2022.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Paris La Défense, le 16 juin 2022




Robert AMOYAL
Associé

COMPTES ANNUELS
Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

E-PANGO SA
26 rue Vignon
75009 Paris

SOMMAIRE

1 – BILAN

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2021	Net 31/12/2020
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits et val. similaires	1 476 861	607 568	869 293	759 016
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	71 796		71 796	79 613
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	40 866	13 670	27 196	10 203
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	100 000		100 000	139 804
Créances rattachées aux participations	632		632	828
Autres titres immobilisés	110 913		110 913	
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 472 101		2 472 101	1 264 826
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	4 273 170	621 238	3 651 932	2 254 290
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	147 500		147 500	
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	11 182 632	13 779	11 168 873	4 332 753
Autres créances	1 604 945		1 604 945	112 579
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	49 952		49 952	
Disponibilités	1 959 440		1 959 440	3 345 902
Charges constatées d'avance (3)	12 813		12 813	40 593
TOTAL ACTIF CIRCULANT	14 957 302	13 779	14 943 523	7 831 826
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion et différences d'évaluation - actif	0			34 827
TOTAL GENERAL	19 230 472	635 017	18 595 455	10 120 944
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)			129 948	129 948
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	515 627	399 999
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	7 941 521	2 958 559
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	33 772	
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	349 112	-292 559
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	- 7 542 606	675 444
Subventions d'investissement		8 333
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 297 427	3 749 776
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	36 971	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	36 971	
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 656 433	1 695 311
Emprunts et dettes financières diverses (3)	2 660 004	659 945
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 979 943	1 113 986
Dettes fiscales et sociales	3 964 678	2 129 503
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	17 261 057	5 598 746
Ecart de conversion et différences d'évaluation - passif		772 423
TOTAL GENERAL	18 595 455	10 120 944
(1) Dont a plus d'un an (a)	1 430 026	1 644 760
(1) Dont a moins d'un an (a)	15 831 031	3 953 986
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	8 593	798
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

2 - COMPTE DE RESULTAT

	France	Exportations	31/12/2021	31/12/2020
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises / Ventes Energie	35 413 867		35 413 867	13 469 376
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	103 735		103 735	13 746
Chiffre d'affaires net	35 517 602		35 517 602	13 483 122
Production stockée				
Production immobilisée			293 298	370 452
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				8 905
Autres produits				
Total produits d'exploitation (I)			35 810 900	13 862 479
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises / Achats Energie			41 323 287	11 671 128
Variations de stock			-147 500	90 000
Achats de matières premières et autres approvisionnements				497
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			566 414	351 271
Impôts, taxes et versements assimilés			29 750	12 671
Salaires et traitements			726 201	523 747
Charges sociales			307 934	212 676
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			310 988	185 188
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			444	13 335
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			36 971	
Autres charges			82	467
Total charges d'exploitation (II)			43 154 571	13 260 979
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-7 343 671	601 500
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			1 124	2 984
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			1 124	2 984
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilés (4)			54 224	50 062
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			54 224	50 062
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-53 100	-47 078
RESULTAT COURANT avant impôts: (I-II+III-IV+V-VI)			-7 396 770	554 422

	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	576 816	4 901
Sur opérations en capital	48 137	16 667
Total produits exceptionnels: (VII)	624 953	21 567
Sur opérations de gestion	865 455	9 871
Sur opérations en capital	39 804	
Total charges exceptionnelles: (VIII)	905 259	9 871
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-280 305	11 696
Impôts sur les bénéfices (X)	-134 470	-109 326
Total des produits: (I+III+V+VII)	36 436 977	13 887 030
Total des charges: (II+IV+VI+VIII+IX+X)	43 979 583	13 211 587
BENEFICE OU PERTE	- 7 542 606	675 444
<i>(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs</i>		

3 – TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	31.12.2020	Affect. du résultat 2020	Augment.	Diminutions	Résultat N	31.12.2021
Capital social	399 999		115 628			515 627
Prime d'émission	2 958 559		6 006 873	1 023 911		7 941 521
Réserve légale		33 772				33 772
Report à nouveau	(292 559)	641 672				349 112
Résultat	675 444	-675 444			(7 542 606)	(7 542 606)
Subvention d'investissement	8 333			8 333		
Total capitaux propres	3 749 776	0	6 122 501	1 032 244	(7 542 606)	1 297 427

4 – TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE

	2021	2020
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	-7 343 671	601 500
Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité + Amortissements et provisions (à l'exclusion des provisions sur actif circulant)	347 959	185 188
= Résultat brut d'exploitation	-6 995 712	786 687
<i>Variation du Besoin en Fonds de Roulement d'Exploitation</i>		
- Variation des stocks	-147 500	90 000
- Variation des créances d'exploitation	-8 258 468	-2 104 226
+ Variation des dettes d'exploitation	8 963 536	2 496 959
= Flux net de trésorerie d'exploitation	-6 438 144	1 269 421
<i>Autres encaissements et décaissements liés à l'activité</i>		
- Frais financiers	-54 224	-50 062
+ Produits financiers	1 124	2 984
- Impôts sur les sociétés	134 470	109 326
- Charges exceptionnelles liées à l'activité	-865 455	-9 871
+ Produits exceptionnels liés à l'activité	576 816	4 901
- Variation des autres créances liées à l'activité	-42 238	30 118
+ Variation des autres dettes liées à l'activité	3 080	-43 415
= Flux net de trésorerie généré par l'activité (A)	-6 684 571	1 313 401
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT		
- Acquisitions d'immobilisations	-1 748 629	-1 241 215
+ Cessions d'immobilisations	39 804	
+ Réduction d'immobilisations financières	196	
+/- Variation des dettes et créances relatives aux investissements		
= Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-1 708 629	-1 241 215
FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT		
+ Augmentation de capital en numéraire	5 098 590	
- Réduction de capital		
- Dividendes versés		
+ Emissions d'emprunts et apport en compte courant	2 000 059	1 394 000
- Remboursements d'emprunts et remboursement compte courant	-49 752	-393 205
+ Subventions d'investissements reçues		
+/- Variation des dettes et créances relatives aux opérations de financement		
= Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	7 048 896	1 000 795
VARIATION DE TRESORERIE (A+B+C)	-1 344 304	1 072 980
+ Trésorerie d'ouverture	3 345 103	2 272 123
= Trésorerie de clôture	2 000 799	3 345 103

Le tableau de flux de trésorerie a été présenté volontairement afin d'éclairer le lecteur sur la répartition des flux de période et ce par grande nature.

5 - ANNEXE AUX COMPTES

5.1 PRESENTATION GENERALE

Désignation de la société : SAS E-PANGO

Créée en 2016, E-PANGO est un fournisseur d'énergie (électricité depuis 2017 et gaz depuis 2020) dont l'offre s'adresse exclusivement à une clientèle de professionnels à la fois des secteurs privés et (para)-public.

Pour couvrir ses engagements de livraison, la Société participe aux guichets ARENH (accès régulé à l'énergie nucléaire), intervient sur les marchés organisés d'électricité et de gaz naturel (EEX, EPEXSPOT) et dispose d'accords avec d'autres sociétés énergétiques afin de pouvoir conclure des transactions de gré à gré....

Afin d'enrichir son offre de nouvelles solutions d'optimisation de leurs factures d'énergie à ses clients, E-PANGO développe également des solutions innovantes dans le domaine de la transition énergétique : auto-production issue principalement d'énergies renouvelables (solaire), stockage d'électricité chez les clients, valorisation de la flexibilité de la demande chez certains clients, développement d'un réseau de stations-service avec fourniture de biogaz et d'électricité verte dans un premier temps.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 18 595 455 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de - 7 542 606 euros.

L'exercice comptable a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.
Ces comptes annuels ont été arrêtés le 16/05/2022 par le président de la société.

5.2 METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis conformément au Plan Comptable Général, prenant en compte les règlements de l'Autorité des Normes Comptables applicables à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en euros.

Risque de liquidité

La Société a procédé à une revue de son risque de liquidité à court terme. La Société considère, prenant en compte son niveau d'activité actuel, ne pas être exposée à un tel risque et dispose des moyens financiers nécessaires pour faire face à ses obligations de trésorerie au cours des 12 prochains mois.

5.2.1 Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées en application des règles issues du Plan Comptable Général. Les immobilisations inscrites à l'actif du bilan sont :

- Identifiables,
- Porteuses d'avantages économiques futurs,
- Contrôlées par l'entité,
- Evaluées de façon fiable.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour

mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Frais de développement

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées de frais de développement du système informatique de la Société (front-office, middle office et back office) ainsi que d'autres projets clairement identifiés.

Les coûts engagés au titre de la phase de développement et de mise en production de ces modules informatiques sont essentiellement constitués de :

- Quote-part des salaires des personnes dédiées au développement
- Quelques prestations externalisées.

Les frais de développement ont été intégralement comptabilisés en immobilisations incorporelles, la Société considérant que les six critères suivants étaient cumulativement remplis :

- (a) faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- (b) intention de la Société d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- (c) capacité de celle-ci à utiliser ou à vendre cet actif incorporel,
- (d) démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité,
- (e) disponibilité de ressources techniques, financières et autres appropriées afin d'achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle, et
- (f) capacité d'évaluation de façon fiable des dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

5.2.2 Amortissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Les montants des évolutions du système informatique font l'objet d'un amortissement sur une durée de 3 ans débutant au premier jour de l'exercice suivant sa constatation en production immobilisée en date du 31 décembre.

- * Frais de recherche et développement : 3 ans
- * Logiciel : 3 ans
- * Matériel de bureau : 3 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur. L'entreprise n'a pas identifié d'indice de perte de valeur notable sur ces immobilisations n'entraînant pas de provisions exceptionnelles

5.2.3 Immobilisations financières

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Dépôts de garantie

Les immobilisations financières sont également relatives à des dépôts de garantie principalement en lien avec le sourcing des approvisionnements en énergie :

- Garanties versées au titre du contrat d'approvisionnements en électricité auprès de l'ARENH (accès à l'énergie nucléaire) déposées à la Caisse des Dépôts et Consignations
- Garanties versées pour le droit d'accès aux marchés énergétiques organisés (EEX, EPEXSPOT).

- Dépôt de garanties au titre des locaux abritant le siège social.
- Garanties versées à BPI dans le cadre des emprunts

5.2.4 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La société recourt par ailleurs à l'assurance-crédit pour les clients professionnels ne relevant pas du secteur public ou assimilé.

5.2.5 Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

5.2.6 Composition du chiffre d'affaires

Il existe 2 catégories de clients en électricité et gaz

Electricité :

- C1 : clients raccordés au réseau haute tension et ayant conclu deux contrats, un de fourniture électrique, un d'acheminement électrique (avec RTE, ENEDIS ou une entreprise locale de distribution)
- C2-C5 : clients raccordés au réseau haute ou basse tension ayant conclu un **contrat unique** de fourniture et d'acheminement électrique, le fournisseur refacturant pour le compte d'ENEDIS (ou d'une entreprise locale de distribution) les prestations d'acheminement

Gaz :

- TP : clients raccordés au réseau de transport du gaz et ayant conclu deux contrats, un de fourniture de gaz naturel, un d'acheminement de gaz naturel (avec GRT gaz, TERÉGA, GRDF ou une entreprise locale de distribution)
- T1-T4 : clients raccordés au réseau de distribution ayant conclu un **contrat unique** de fourniture et d'acheminement du gaz naturel, le fournisseur refacturant pour le compte de GRDF (ou d'une entreprise locale de distribution) les prestations d'acheminement

La Société conclut avec ses clients C2-C5 pour électricité ou T1-T4 pour le gaz des contrats dits « Contrats uniques » par lequel elle facture sa prestation de fourniture d'énergie ainsi que le montant lié au coût d'accès au réseau (acheminement) que chaque client doit au gestionnaire de réseau. La Société assure la collecte du coût de l'acheminement pour le compte du gestionnaire de réseau qu'elle lui reverse intégralement. En conséquence, les différentes natures de chiffre d'affaires sont les suivantes :

Chiffre d'affaires liés à la vente d'énergie

- **Vente de MWh au titre de contrats de fourniture d'énergie** : La Société assure la fourniture d'énergie à ses clients par le biais de contrat d'une durée de 1 à 3 ans. La vente d'énergie est reconnue dans le chiffre d'affaires au cours de l'année où elle a été effectivement livrée ;

- **Vente de certificats de capacités** : Au titre de ses obligations réglementaires, e-PANGO doit acquérir des certificats de capacités pour couvrir les consommations d'énergie de ses clients en période de pointe. Ces certificats sont acquis par la Société et refacturés à ses clients au titre de la période de livraison effective. Le montant de cette refacturation est estimé par la Société car ni le nombre ni le prix des certificats de capacité requis pour la période concernée ne peuvent être connus à l'avance (voir paragraphe ci-dessous sur les mécanismes de capacités) ;

- **Ventes de garanties d'origine** : La Société ne disposant pas à la date de clôture de l'exercice de moyen de production d'énergie renouvelable, elle achète auprès d'intermédiaires des garanties d'origine, à la demande de certains clients souhaitant s'approvisionner en énergie verte. Ces garanties d'origine sont refacturées aux clients et reconnues en chiffre d'affaires au titre de l'année de livraison de l'énergie concernée ;

- **Ventes d'abonnement** : La Société facture des frais de commercialisation à certaines catégories de clients.

Chiffre d'affaires lié à la collecte du coût de l'acheminement pour le compte des gestionnaires de réseau.

Le coût de l'acheminement facturé par les gestionnaires de réseaux (principalement ENEDIS pour l'électricité et GRDF pour le gaz naturel) aux clients de la Société est comptabilisé en coût d'achat. Ce montant est refacturé à l'euro près par la Société à ses clients. Cette refacturation est incluse au compte de résultat dans le poste "Ventes de Marchandises" (ou de façon plus détaillée sous le libellé "Refacturation acheminement énergie").

En contrepartie, la Société perçoit une indemnité de la part des gestionnaires de réseau qui est reconnue en chiffre d'affaires au titre de la période d'accès au réseau considérée.

Refacturation des taxes ou obligations spécifiques relatives à la fourniture d'énergie

Enfin, il est précisé que la Société refacture également d'une part, diverses taxes spécifiques liées à la fourniture d'énergie (CTA, CSPE...) revenant selon le cas soit à l'Etat, soit aux départements, soit aux communes, d'autre part, des contributions obligatoires (CTA) revenant à la Caisse nationale des industries électriques et gazières. Ces taxes ne sont pas comptabilisées en chiffre d'affaires, ni en coût d'achat mais ne font l'objet que d'écritures au bilan comme les autres taxes collectées pour le compte de l'administration à l'instar de la TVA.

La facturation de l'énergie livrée aux clients non relevés et non facturés en fin de période est déterminée à partir des factures émises pendant les quatre semaines qui suivent la fin de la période prorata temporis en fonction de la date de relevé transmise par le gestionnaire du réseau de distribution. Il en est de même pour les prestations d'acheminement variable.

Mécanisme de capacité

Un mécanisme de capacité a été mis en place en France pour sécuriser l'approvisionnement en électricité pendant les périodes de pointe.

La loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 sur la nouvelle organisation du marché de l'électricité a instauré en France une obligation de contribuer à la sécurité d'approvisionnement à partir du 1er janvier 2017.

D'une part, les exploitants d'installations de production d'électricité et les opérateurs d'effacement doivent faire certifier leurs capacités par RTE en s'engageant sur un niveau de disponibilité prévisionnel pour une année de livraison donnée. En contrepartie, des certificats de capacité leur sont attribués. D'autre part, les fournisseurs d'électricité et acheteurs de pertes (acteurs obligés), doivent détenir des certificats de capacité à hauteur de la consommation de leurs clients en période de pointe. Les fournisseurs répercutent dans leur prix de vente aux clients finals le coût du mécanisme de capacité.

Le dispositif est complété par la mise en œuvre de registres permettant les échanges entre les acteurs.

Des sessions de marchés sont organisées plusieurs fois par an.

Les opérations sont comptabilisées de la manière suivante :

- les achats ou les ventes de certificats sont reconnues en charge ou en produit lors des enchères ou des cessions de gré à gré
- la répercussion aux clients finals du coût du mécanisme de capacité est reconnue en chiffre d'affaires au fur et à mesure des livraisons d'électricité en fonction des conditions de facturation.
- la part capacité incluse dans le prix de l'ARENH est prise en compte au fur et à mesure de l'émission des factures par la Caisse des Dépôts et de Consignations en les décomposant en une partie "énergie" et une partie "capacité" égale au produit du nombre d'heures du mois considéré par la quantité d'ARENH alloué en MW par la moyenne arithmétique du prix en € par MW des enchères constatées sur EPEXSPOT l'année précédant la livraison.
- les certificats de capacité ne sont pas stockés excepté ceux qui seraient considérés en surplus. Si la valeur de la dernière enchère du certificat de capacité de l'année considérée est inférieure au prix d'achat, une dépréciation est enregistrée ; dans le cas contraire c'est la valeur d'achat qui est enregistrée.
- en cas de déficit estimé, une provision est constituée basée sur le prix de la dernière enchère réelle des certificats de capacité de l'année considérée ou du prix des achats de certificats effectués avant la date d'arrêt des comptes.
- une première estimation de la position est fournie par RTE, le gestionnaire du registre des certificats de capacité, à la fin de l'année qui suit l'exercice considéré, ce qui peut donner lieu à une nouvelle provision ou à une modification du stock.
- la position définitive est soldée par le gestionnaire du registre de capacité (RTE) au mois de mars deux ans après la clôture de l'exercice considéré.

5.2.7 Instruments financiers de couverture

Les instruments financiers à terme sur matières premières sont négociés principalement dans une optique de couverture des contrats pluriannuels conclus avec les clients ou des appels d'offres remportés.

Les gains et pertes réalisés sur ces opérations sont, conformément au règlement 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture, applicable depuis le 1er janvier 2017 :

- Pour les instruments financiers destinés à couvrir l'exercice en cours, l'impact de l'instrument est comptabilisé dans le coût d'achats d'énergie
- Pour les instruments financiers destinés à couvrir les exercices suivants, ils sont inscrits en hors bilan et les appels de marge sont comptabilisés en écart d'évaluation d'actif ou passif.

A chaque clôture, une analyse est menée afin de vérifier l'absence de contrat déficitaire sur les engagements d'achats et de ventes d'énergie futurs afin de déterminer la nécessité de comptabiliser une provision pour perte sur ventes.

5.2.8 Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

De façon générale, la consommation électrique de nos clients a subi une baisse du fait des périodes de confinement et/ou de la mise en place du télétravail. Cette information risquerait de s'avérer inexacte puisque basée sur des prévisions de consommation difficile à mesurer.

Methodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est dans l'incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

5.2.9 Faits marquants de la période

Les principaux faits marquants de l'année 2021 ont été :

- Au niveau de la société, l'introduction sur Euronext Growth en juillet 2021 avec une augmentation de capital d'un montant de 6 122 501 € brut ; soit 5 098 590 € net des coûts liés à l'introduction (ces coûts ont été comptabilisés en déduction de la prime d'émission).
- La poursuite de l'acquisition de nouveaux clients essentiellement publics ;
- L'envolée des prix de l'énergie à des niveaux totalement inédits ce qui a conduit à une évolution rapide de la stratégie de la société, et notamment l'arrêt de l'activité gaz.

5.2.10 Crédit d'Impôt Recherche

Le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) est octroyé aux entreprises par l'Administration Fiscale afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire. Les dépenses prises en compte pour le calcul du CIR concernent uniquement les dépenses de développement des modules ERP dont les coûts sont éligibles au CIR. La Société bénéficie du CIR depuis 2017.

Au titre de l'année 2021 la société a bénéficié d'un CIR de 134 470 €.

5.2.11 Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Aucune provision pour départ à la retraite n'est comptabilisée au passif. Par ailleurs, compte tenu de l'âge moyen relativement jeune de l'effectif, le montant est jugé matériellement non significatif.

5.2.12 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et de préférence en circulation au cours de l'exercice. Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSPCE) sont considérés comme dilutifs car ils induisent une diminution du résultat net par action.

En €	2021	2020
Résultat de la période	-7 542 606	675 444
Nombre d'actions émises	5 156 266	133 333
Résultat par action	-1,46 €	5,07 €
Nombre moyen d'actions pondéré *	5 448 766	143 333
Résultat dilué par action	-1,38 €	4,71 €

*Actions ordinaires majorées de 9 750 BSCPE (donnant droit à 30 actions) non exercés au 31/12/2021

5.2.13 Evénements postérieurs à la clôture

Depuis le 31 décembre 2021, plusieurs événements majeurs ont affecté la société :

- modification par la CRE à la demande de RTE, et ceci en dehors de toute concertation préalable, des règles régissant les responsables d'équilibre

- demande d'augmentation par RTE de la garantie bancaire de 2.0 m€ à 2.8 m€ puis à 6m€. La société a alors interrogé RTE sur le bien fondé de ses demandes à laquelle aucune réponse n'a vraiment été apportée

- la société n'ayant pas augmenté sa garantie bancaire au niveau demandé, RTE a résilié le 7 février 2022 le contrat de responsable d'équilibre de la société, la privant automatiquement de l'accès au marché spot

- le 18 février 2022, le ministère de la Transition Ecologique prenait un arrêté pour empêcher la société de prendre de nouveaux clients

- le 25 février 2022, le tribunal de commerce de Paris

(i) a accordé des délais à E-Pango pour mettre en place la garantie demandée par RTE ce qui « *éteint le grief fait par RTE à l'encontre d'E-PANGO de ne pas avoir ajusté la garantie bancaire* » et prive de fondement juridique la décision de RTE de résilier le statut de responsable d'équilibre de la société E-PANGO. La société E-PANGO a d'ailleurs procédé au règlement des sommes prévues par l'échéancier du jugement ;

(ii) a décidé la suspension des « *procédures d'exécution qui auraient été engagées par la SA RTE (RESEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE) à l'encontre de la SA E-PANGO suite à la résiliation du 7 février 2022 de l'accord de participation en qualité de responsable d'équilibre référencé n° RE 17.06.0820, et ce, pendant la période d'exécution de l'échéancier que nous autorisons à E-PANGO* » ;

(iii) a « *encourag[é] la SA RTE (RESEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE) à soutenir les actions de la SA E-PANGO (...) pour restaurer les contacts auprès* » des gestionnaires de réseaux de distribution électrique, d'EDF (au titre de l'accord-cadre pour l'accès régulé à l'électricité nucléaire) et de la société EPEXspot.

- le 18 mars 2022, à la demande de l'association des gestionnaires de réseaux de distribution, le ministère de la Transition Ecologique suspendait l'autorisation de fourniture électrique de la société.

- Suite à la décision du ministère de la Transition Ecologique, l'ensemble des contrats et marchés ont été transférés principalement à EDF désigné fournisseur de secours par arrêté du ministère de la Transition Ecologique en date du 3 novembre 2021. Les transferts ont eu lieu principalement entre le 18 et le 31 mars 2022.

- Le 28 avril 2022 le conseil d'administration validait la modification de la stratégie de la société suite à l'arrêt de ses activités de fourniture électrique.

La société annonce, suite à la réunion de son conseil d'administration le 28 avril 2022, le lancement de deux nouveaux axes qui permettront à la société de poursuivre une activité économique en dépit de la suspension de son autorisation de fourniture d'électricité. Pour rappel, La Direction Générale de l'Energie et du Climat (DGEC) en faisant référence à la décision du Conseil d'Etat et au jugement du 25 février 2022, a notifié à la société la suspension de l'autorisation d'E-PANGO d'exercer l'activité d'achat d'électricité pour revente avec effet immédiat à compter du 18 mars 2022.

Eu égard à l'activité de fourniture électrique, la société a entamé des discussions afin de sécuriser un nouveau contrat de responsable d'équilibre, afin d'obtenir rapidement la levée de la suspension de son autorisation de fourniture d'électricité.

La reprise de l'activité de fourniture électrique se fera principalement sur le segment SMART BtoB i.e. avec une clientèle qui souhaite

associer à la fourniture d'électricité une solution d'autoconsommation (production solaire locale) ainsi qu'une capacité de stockage in-situ (batterie).

En effet, face à la faiblesse de la production nucléaire française qui s'est amplifiée progressivement depuis deux décennies, faiblesse remettant en cause l'indépendance électrique de la France à court-moyen terme (la production nucléaire française pour les quatre premiers mois de l'année 2022 a retrouvé le niveau de production de 1992), la fourniture « classique » d'électricité en France nécessite actuellement de disposer de moyens de production non intermittents et/ou de moyens financiers nettement plus conséquents pour pouvoir se couvrir efficacement sur les marchés électriques.

En effet, la forte augmentation des prix du spot et des produits financiers sur les marchés électriques, dont l'ampleur sans précédent ne pouvait être anticipée (facteur 4-5 en un an), ayant rendu caduques les prévisions établies au moment de l'introduction en Bourse de la société en juillet 2021, la société préfère mobiliser ses liquidités sur des activités présentant moins de risques et de meilleures perspectives de rentabilité.

Le premier nouvel axe qui sera développé par la société concerne l'activité d'optimisation pour des clients qui veulent mettre en place une solution d'autoconsommation (panneaux photovoltaïques) couplée éventuellement à une solution de stockage in-situ (batterie). Face au défi, inédit depuis près de 4 décennies, de la crise énergétique actuelle, les solutions d'autoconsommation permettent aux clients de se couvrir en partie contre la très forte volatilité des prix de l'électricité tout en assurant leurs objectifs de transition écologique via la consommation d'énergie renouvelable. De surcroît, l'autoconsommation permettra de diminuer les coûts d'acheminement et indirectement de réduire les besoins de renforcement des réseaux de transport et de distribution d'électricité.

E-PANGO va proposer à ses clients une prestation clé en main :

- D'analyse de leur consommation électrique pour le dimensionnement optimal d'installations photovoltaïques et de stockages in-situ.
- De pilotage quotidien du stockage afin de minimiser les coûts de fourniture (énergie, acheminement).

Le développement de ce segment s'appuiera notamment sur les retours positifs des projets pilotes SMART déjà lancés par la société.

La société maintient son positionnement sur un segment exclusivement BtoB, tout en n'excluant pas un rapprochement avec une autre société afin d'étudier la problématique du BtoC (habitation individuelle équipée de pompe à chaleur, chauffe-eau électrique, installation photovoltaïque et véhicule électrique).

La société pourra ainsi s'appuyer sur son expertise en analyse de données et sur sa solution entièrement automatisée d'analyse de courbe de charge. La société est en discussions avancées pour le déploiement dès janvier 2023 de ce service auprès d'un ancien client d'E-PANGO confronté à la très forte augmentation du prix de l'électricité suite au transfert de son contrat de fourniture électrique à « EDF-fournisseur de secours ».

Le deuxième nouvel axe concerne la valorisation de la compétence data acquise depuis 2017 par la société auprès de clients BtoB. La société va proposer aux clients BtoB une solution automatisée permettant de détecter les anomalies et erreurs de facturation commises par un fournisseur tiers. E-PANGO pourra par conséquent alerter le client final afin d'établir une facturation exacte. Dans un contexte de forte augmentation des prix et de réduction de la concurrence, la vérification attentive des factures s'avère particulièrement pertinente. Cette solution pourra être également couplée à un logiciel d'intégration automatique des factures au sein du logiciel comptable du client. La plateforme IT développée par la société au cours de ces dernières années va permettre de finaliser rapidement cette solution pour les clients finaux et lancer la commercialisation de ce service dès le troisième trimestre 2022. Cette solution répond par ailleurs à un réel besoin des clients concernant une solution indépendante et fiable de vérification des factures liées aux flux énergétiques ainsi qu'à l'automatisation de leur comptabilisation.

Extrait du communiqué du 13 mai 2022

La société a informé ses actionnaires à trois reprises depuis le 1^{er} janvier 2022 :

1. le 11 février 2022 : <https://www.e-pango.com/investisseurs/assets/invest/E-PANGO%20-%20CP%20Suspension%20de%20cours%20de%20bourse%20-%2011%20fevrier%202022%20-%20Vdef.pdf>
2. le 21 mars 2022 : <https://www.e-pango.com/investisseurs/assets/invest/E-PANGO%20-%20Point%20de%20situation%20RTE%20-%202021%20mars%202022%20vdef.pdf>
3. le 13 mai 2022 : <https://www.e-pango.com/investisseurs/assets/invest/E-PANGO%20-%20CP%20Point%20de%20situation%20RTE%20-%202021%20mars%202022%20vdef.pdf>

5.3 NOTES SUR LE BILAN

5.3.1 Détail de l'actif immobilisé

Tableau de l'actif immobilisé

En €	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 142 807	405 851		1 548 657

Immobilisations incorporelles:	1 142 807	405 851		1 548 657
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers		16 300		16 300
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	16 275	8 291		24 566
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles:	16 275	24 591		40 866
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	140 632		40 000	100 632
- Autres titres immobilisés		110 913		110 913
- Prêts et autres immobilisations financières	1 264 826	1 207 275		2 472 101
Immobilisations financières:	1 405 459	1 318 188	40 000	2 683 647
ACTIF IMMOBILISE	2 564 541	1 748 630	40 000	4 273 170

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles en cours (inclus dans le poste Autres postes d'immobilisations incorporelles) au 31/12/2021 d'un montant de 71 796 € correspondent au projet Power purchase agreement (contrat d'achat partiel ou total de la production d'une installation pendant une durée et des conditions fixées d'avance) en lien avec la création de la filiale E-BEGA au cours de l'exercice. Le projet a pour objectif d'étudier les différentes possibilités d'accéder à la production électrique de moyens faisant appel à des sources d'énergie renouvelable avec injection sur le réseau de distribution électrique. La conclusion de ce projet devrait intervenir au cours de l'exercice 2022.

Les différentes évolutions du système informatique ont été constatées au 31/12/2021 pour un montant net total de 394 510 € par la constatation sur l'exercice d'un montant de production immobilisée de 293 298 € et de prestations externes pour 101 212 €. Le système d'information et l'ensemble de ses modules seront utilisés dans le cadre de l'offre smart, ce qui ne remet pas en cause la valeur nette comptable des actifs incorporels au 31 décembre 2021 de 941 k€.

Une partie de ces coûts ont bénéficié du crédit d'impôt recherche.

Immobilisations financières

Au 31/12/2021, un complément de dépôt de garantie de 160 965 € a été versé pour garantir le contrat d'approvisionnement en électricité (Dispositif ARENH) de l'année 2021 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations portant le total versé à 1 014 001 €).

Des versements complémentaires pour 235 450 € au profit du compte bloqué Collatéral ont été effectués portant le total de ce compte bloqué à 635 450 € au 31 décembre 2021.

Il a été versé à titre de gage auprès de RTE la somme de 800 000 €.

Dans le cadre de l'entrée en bourse, un contrat de liquidité a été mis en place. Au 31/12/2021, nos propres titres acquis représentaient la somme de 110 k€

La suspension de l'autorisation de fourniture électrique de mars 2022 n'a induit aucune modification des immobilisations financières constituées.

Titres de participations

En 2020, la Société a créé une filiale au capital de 100 000 € (e-BEGA) dédiée à l'activité Solutions de flexibilité in situ chez les clients. Cette structure a clôturé son 1^{er} exercice social le 31 décembre 2021. Celle-ci n'a pas eu d'activité au cours de la période.

La Société avait également pris une participation de 9,2 % pour 40 K€ dans la société Kargreen Ploërmel (station-service biogaz/électricité 100%verte). Cette participation a été cédée au cours de l'exercice du fait de la sortie de l'activité de fourniture de gaz naturel.

Le tableau des filiales et participations figure en note 5.6.

Tableau des amortissements

En €	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	304 178	303 390		607 568
Immobilisations incorporelles	304 178	303 390		607 568
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels		1 633		1 633
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 072	5 965		12 037
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	6 072	7 598		13 670
ACTIF IMMOBILISE	310 250	310 988		621 238

5.3.2 Stocks

La société E-PANGO au 31/12/2021 a constaté un stock de 147 k€ de certificats de capacité correspondant à des achats anticipés de certificats pour l'année 2022.

5.3.3 Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 15 273 144 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

En €	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	632		632
Prêts			
Autres	2 472 101		2 472 101
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	11 182 652	11 058 195	124 457
Autres	1 604 945	1 604 945	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	12 813	12 813	
Total	15 273 144	12 675 953	2 597 190
Prêts accordés en cours d'exercice Prêts récupérés en cours d'exercice			

Suite à la suspension de l'autorisation de fourniture électrique de mars 2022, le recouvrement des créances clients constatées en 2022 se déroule à un rythme satisfaisant.

Clients douteux et provisions

Clients douteux : valeur brute : 124 k€
 Provision clients douteux : 13 k€
 Valeur nette comptable : 111 k€

Parmi les clients douteux figure une créance sur une société en plan de continuation dont le plan d'échelonnement de son passif est sur 9 ans. Aucune dépréciation n'est constatée tant que le plan d'apurement est respecté. Au 31 décembre 2021 ces créances représentent une valeur de 111 k€.

5.3.4 Produits à recevoir

En €	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	3 000
Créances clients et comptes rattachés (factures à établir)	5 939 638
Autres créances	790 778
Disponibilités	
	6 733 416

5.3.5 Disponibilités

En €	2021	2020
Dépôt à terme	49 952	
Comptes courant	1 359 438	2 869 615
Compte turnover margin	530 000	476 287
Contrat Liquidités Bourse	70 002	
Disponibilités	2 009 392	3 345 902

Le compte Turnover Margin pour un montant de 530 K€ correspond au montant bloqué à chaque prise de position et qui est débloqué à chaque débouclage de position (au plus tard à l'expiration du contrat).

Le contrat de Liquidité prévoit une enveloppe de 200 k€ pour acquisition de nos propres actions. Au 31/12/2021, le solde de trésorerie ressortait à 70 k€, le solde étant constaté en immobilisations financières.

5.3.6 Charges constatées d'avance

En €	Montant
Charges d'exploitation	12 613
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	12 613

5.3.7 Capital social

Capital social d'un montant de 515 626,60 euros décomposé en 5 156 266 titres d'une valeur nominale de 0,1 euros.

Le capital social a été augmenté suite à l'entrée en bourse en juillet 2021. De même 250 BSPCE ont été exercé au cours de l'année.

5.3.8 Instruments donnant accès au capital

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 27 novembre 2020, il a été décidé la création de 10 000 BSPCE. Les conditions sont les suivantes : un BSPCE permet de souscrire, dans un délai de 5 ans après l'émission, une action au prix de 90 € (nominal de 3.00 €) correspondant à la valorisation de la société lors de l'augmentation de capital survenue fin 2019.

Suite à la réduction du nominal des actions lors de l'Assemblée générale du 27 Mai 2021, chaque BSPCE donne désormais droit à la souscription de 30 actions ordinaires.

250 BSPCE attribué ont été exercé au cours de l'exercice écoulé.

5.3.9 Subvention d'investissement

Une subvention d'investissement d'un montant de 50 k€ a été perçue au cours de l'année 2018 concernant le projet d'innovation « Développement d'un algorithme sur la prévision de la consommation horaire de chaque client et d'un algorithme d'optimisation de la consommation d'énergie ». Elle a été amortie au même rythme que l'immobilisation incorporelle s'y rapportant soit 3 ans.

5.3.10 Provisions pour charges

Il a été constaté une provision pour charges correspondant à l'estimation des certificats de capacité 2020 manquants soit 37 k€.

5.3.11 Dettes

En €	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	8 593	8 593		
- à plus de 1 an à l'origine	1 647 840	217 814	1 430 026	
Emprunts et dettes financières divers (**)	2 660 004	2 660 004		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 979 943	8 979 943		
Dettes fiscales et sociales	3 964 678	3 964 678		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
Total	17 261 057	15 831 031	1 430 026	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	49 752			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	2 660 004			
(**) Dont comptes courants d'actionnaire				

Dettes financières

en k€	An 01 01 2021	Emissions	Remboursement	An 31 12 2021
Emprunt obligataire				0
Emprunts auprès d'établissement de crédit	1 695		-50	1 645
Intérêts courus non échus	0	3		3
Comptes courants d'actionnaires	660	2 000		2 660
Concours bancaires	1	9	-1	9
Total	2 356	2 012	-51	4 317

Détail des emprunts auprès des établissements de crédit

Année sousc.	Organisme	Durée	Taux	Montant initial k€	Début d'ex k€	Nouv. emprunts	Remb. 2021 k€	Fin d'ex en k€	A - 1 an en k€	De 1 à 5 ans en k€	+ de 5 ans en k€
2018	BPI	33tr (1)	5.53%	150	150		7	143	30	113	
2019	BECM	60m	0.81 %	150	105		30	76	30	45	
2019	BPI	60m (2)	0.92%	50	45		12	33	12	20	
2020	BECM			1 394	1 394		0	1 394	172	1 222	
Totaux				2 044	1 695		49	1 645	244	1 400	

- (1) Dont un différé de 13 trimestres
 (2) Dont un différé de 13 mois

Les emprunts auprès des établissements financiers ont été souscrits à taux fixe.

L'emprunt souscrit au cours de l'exercice d'un montant de 1 394 k€ correspond au prêt garanti par l'Etat. Celui a fait l'objet d'un avenant pour mettre en place le remboursement à compter de juillet 2022 sur 4 ans.

Dettes d'exploitation

En €	2021	2020
Dettes fournisseurs	8 979 943	1 113 986
Dettes fiscales et sociales	3 964 678	2 129 503
<i>Dont Personnel et organismes sociaux (1)</i>	<i>154 973</i>	<i>118 994</i>
<i>Dont TVA</i>	<i>1 517 742</i>	<i>678 086</i>
<i>Dont autres dettes fiscales</i>	<i>2 291 963</i>	<i>1 332 423</i>
Dettes exploitation	12 944 621	3 243 489

Le poste autres dettes fiscales et sociales inclut notamment les taxes collectées pour le compte de l'Etat, départements, communes pour un montant de 2 285 816 € liées à la fourniture d'électricité ou de gaz naturel se décomposant ainsi
 - 1 650 110 € relatif au montant de taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité du 4^{ème} trimestre 2021 et reversée fin janvier 2022
 - 328 284 € relatif au montant de la taxe intérieure sur la consommation de gaz naturel reversée fin janvier 2022
 - 61 657 € relatif à la contribution tarifaire d'acheminement (CNIEG) reversée fin janvier 2021
 - 245 765 € relatif à la taxe communale ou départementale sur la consommation finale d'électricité reversée fin février 2021

Le paiement de ces taxes et obligations intervient trimestriellement.

- (1) Dont report échéances URSSAF covid-19 pour 18 k€ en 2020.

5.3.12 Ecarts de conversion et différences d'évaluation

Pour les instruments financiers à terme qualifiés ou non de couverture, les appels de marges sont enregistrés au bilan et portées dans le compte différences d'évaluation financier à terme actif ou passif. Ces montants sont rapportés au compte de résultat lors du dénouement des opérations qu'ils couvrent, soit au titre de l'exercice N+1 ou N+2 (ventes d'électricité). Fiscalement, les profits sur instruments financiers à terme sont imposés au titre du ou des mêmes exercices que les opérations couvertes à condition que ces dernières soient identifiées dès l'origine par un acte ou un engagement précis et mesurable pris à l'égard d'un tiers ce qui est le cas des instruments de couvertures pris par la société. Compte tenu de l'évolution des cours de l'électricité et de l'abandon de l'activité gaz, la société ne dispose pas de position de couverture à terme non échues au 31 décembre 2021.

5.3.13 Charges à payer

En €	Montant
------	---------

Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	11 673
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (factures non parvenues)	5 918 674
Dettes fiscales et sociales	93 962
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	6 024 308

5.4 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.4.1 Chiffres d'affaires

En €	31/12/2021	31/12/2020
Revente électricité	16 811 779	9 849 135
Revente gaz	6 479 965	99 637
Refacturation acheminement énergie	12 046 072	3 520 604
Abonnements	96 656	12 161
Travaux installation panneaux	78 060	
Autres produits	5 070	1 585
TOTAL	35 517 602	13 483 122

La facturation d'électricité et de gaz est effectuée lorsque les gestionnaires de réseau de distribution transmettent les index de consommation. Suivant les compteurs et la typologie des clients, les données peuvent arriver tous les mois, tous les deux mois voire tous les six mois. Par ailleurs les gestionnaires de réseau de distribution peuvent transmettre des données estimées qui peuvent faire l'objet de correction lors de la transmission des données réelles.

Les volumes facturés au cours de l'exercice ont été les suivants :

En Térawattheures	31/12/2021	31/12/2020
Quantité d'électricité facturée	0,286	0,156
Quantité de gaz facturée	0,169	0,003

Nota : Lorsqu'il existe un écart entre l'électricité facturée et l'électricité injectée (achats, soldes écarts négatifs-positifs), par prudence, la société comptabilise l'ensemble des écarts négatifs en charges. Les écarts attendus peuvent générer des avoirs éventuels qui contractuellement peuvent être obtenus dans les 24 prochains mois. Les écarts au titre de 2020 étaient estimés comme non significatif.

Le nombre de clients facturés a évolué comme suit :

En nombre de clients	31/12/2021	31/12/2020
Nombre de clients électricité	417	123
Nombre de clients gaz	28	1

5.4.2 Autres produits d'exploitation

En k€	2021	2020

Production immobilisée incorporelle	293	370
Reprise provision dépréciation stocks		
Transfert de charges		9
Autres produits d'exploitation	293	379

La production immobilisée correspond aux temps passés en développement. Ceux-ci sont constatés en immobilisations incorporelles cf note 5.2.1 paragraphe Frais de développement

5.4.3 Autres achats et charges externes

En €	2021	2020
Achat électricité et gaz	29 629 827	8 339 796
Acheminement électricité et gaz	11 622 093	3 531 332
Achats Marchandises	71 367	
Achats Marchandises / Achats énergie	41 323 287	11 871 128

En €	2021	2020
Achats non stockés	48 129	9 927
Location:	59 815	24 616
<i>Dont locations immobilières</i>	<i>40 130</i>	<i>17 984</i>
Assurances:	64 879	29 473
<i>Dont Responsabilité civile</i>	<i>35 545</i>	<i>14 463</i>
<i>Dont risque client</i>	<i>26 814</i>	<i>12 670</i>
Personnel prêt	10 238	3 780
Commissions:	5 088	15 532
Honoraires:	163 904	128 772
<i>Dont juridique</i>	<i>31 338</i>	<i>12 815</i>
<i>Dont commissaire aux comptes</i>	<i>50 384</i>	<i>73 000</i>
<i>Dont communication financière</i>	<i>27 139</i>	
Voyages et déplacements:	10 459	13 508
Frais bancaires, accès marché, cotisations:	181 965	102 251
Frais de formations:	4 868	14 542
Autres charges externes:	17 069	8 870
Total autres achats et charges externes	566 414	351 271

5.4.4 Résultat financier

En €	31/12/2021	31/12/2020
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 124	2 984
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	1 124	2 984

Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	54 224	50 062
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	54 224	50 062
Résultat financier	-53 100	-47 078

5.4.5 Résultat exceptionnel

En €	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	576 816	4 901
Produits exceptionnels sur opérations en capital	48 137	16 667
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Total des produits exceptionnels	624 953	21 567
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	865 455	9 871
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	39 804	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles	905 259	9 871
Résultat exceptionnel	-280 305	11 696

Les débouclages des positions à terme de gaz ont été comptabilisées en charges et produits exceptionnels suite à l'arrêt de l'activité gaz sur la fin de l'exercice 2021.

5.4.6 Impôt sur les sociétés / Accroissement et Allègement futur impôt

En €	2021	2020
Impôt exigible	0	24 084
Crédit Impôt Recherche généré sur l'exercice	-134 470	-133 410
Impôt sur les sociétés	-134 470	-109 326

En €	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	
Alègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	
Liés à d'autres éléments	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	
C. Déficit reportables	8 547 841
D. Moins-values à long terme	
Estimation du montant de la créance future	2 136 960
Base = (A - B - C - D)	
Impôt valorisé au taux de 25 %.	

5.4.7 Effectif

Effectif moyen du personnel : 11 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	10	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	1	
Ouvriers		
Total	11	

5.4.8 Honoraires du commissaire aux comptes

Honoraire de certification des comptes : 50 000 euros

Honoraire des autres services : 70 000 euros

5.4.9 Rémunération du dirigeant

La rémunération versée au Directeur général de la SAS s'est élevée à 135.000 € au titre de 2021.

5.5 ENGAGEMENTS HORS-BILAN

5.5.1 Engagements donnés

En €	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
<i>BECM remboursement à 1^{ère} demande cautions bancaires données</i>	1 381 183
<i>Keler Collateral trading</i>	635 450
<i>Keler turnover margin</i>	530 000
Avals et cautions	2 546 633
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>Engagement d'achat d'énergie de de certificats</i>	
• <i>Energie</i>	8 094 240
• <i>Capacité</i>	537 500
• <i>Certificats de garantie d'origine</i>	39 408
Autres engagements donnés	8 671 148
Total	11 217 781
Dont concernant :	
Les dirigeants Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de sûretés réelles	

Compte tenu de l'âge moyen relativement jeune de l'effectif ainsi que du peu d'ancienneté de ces derniers, le montant des engagements d'indemnité de fin de carrière est jugé matériellement non significatif.

5.5.2 Engagements reçus

En €	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	300 000
<i>BECM garantie bancaire approvisionnement gaz</i>	860 443
<i>BECM garantie bancaire acheminement électricité et gaz</i>	520 739
Avals et cautions	1 381 183
Autres engagements reçus	
Total	1 681 183
Dont concernant :	
Les dirigeants Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de sûretés réelles	

Les contrats de fourniture en électricité nous liant à nos clients sont dépendant du volume consommé sachant que contractuellement nos clients n'ont ni consommation minimale ni maximale imposées. Une évaluation s'avérerait imparfaite puisque reposant essentiellement sur des données prévisionnelles.

5.6 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Tableau réalisé en Kilo-euros

- (1) Capital – (2) Capitaux propres autres que le capital – (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)
 (4) Valeur comptable brute des titres détenus – (5) Valeur comptable nette des titres détenus
 (6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés – (7) Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise
 (8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé – (9) Résultat du dernier exercice clos
 (10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS SUR CHAQUE TITRE										
- Filiales (détenues à + 50 %)										
SASU E-BEGA G&S	100	-3	100,00	100	100	1	0	0	-3	
- Participations (détenues entre 10 et 50%)										
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES TITRES										
- Autres filiales françaises										
- Autres filiales étrangères										
- Autres participations françaises										
- Autres participations étrangères										

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

mazars

Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

E-PANGO

**Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos 31 décembre 2021

Mazars
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directeur
et conseil de surveillance
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

E-PANGO

Société anonyme au capital de 515 627
Siège social : 26 rue Vignon – 75009 Paris
RCS : Paris B 817 840 762

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale de la société E-PANGO,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Description et nature de la convention

Avance en compte courant d'associé. Le 17 février 2021, la Société et Enuevo, qui disposait à cette date de 30,44 % du capital social et des droits de vote de la Société ainsi que d'une créance en compte-courant sur la Société d'un montant 659.945,20 €, ont formalisés les termes et conditions de l'avance en compte-courant d'associé qui correspond à la créance susmentionnée, en application de l'exception prévue à l'article L.312-2, 1° du Code monétaire et financier. Conformément à la décision de l'Assemblée générale ordinaire de la Société en date du 10 septembre 2020, cette avance en compte-courant d'un montant de 659.945,20 € est rémunérée sur la base d'un taux annuel fixe de quatre pourcent (4,00 %).

Personne concernée : Philippe Girard Président de Enuevo, Directeur Général d'E-Pango

Description et nature de la convention

Une convention de prêt de main d'œuvre temporaire par laquelle la Société a pu bénéficier de la mise à disposition d'une collaboratrice administrative et comptable. Le 1er septembre 2020, la Société et Demboost ont conclu cette convention pour une durée initiale d'un an, allant du 1er octobre 2020 au 30 septembre 2021. Il a été mis fin de manière anticipée à cette convention à compter du 31 mars 2021 par un avenant signé le 15 mars 2021. Le montant facturé à la Société au titre de cette convention au cours de l'exercice 2021 s'est élevé à 3,7 K€ HT ;

Personne concernée : Philippe Girard Président de Demboost et Directeur général d'E-Pango

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Paris La Défense, le 16 juin 2022



Robert AMOYAL
Associé

